



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

Valence, le 28 juillet 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

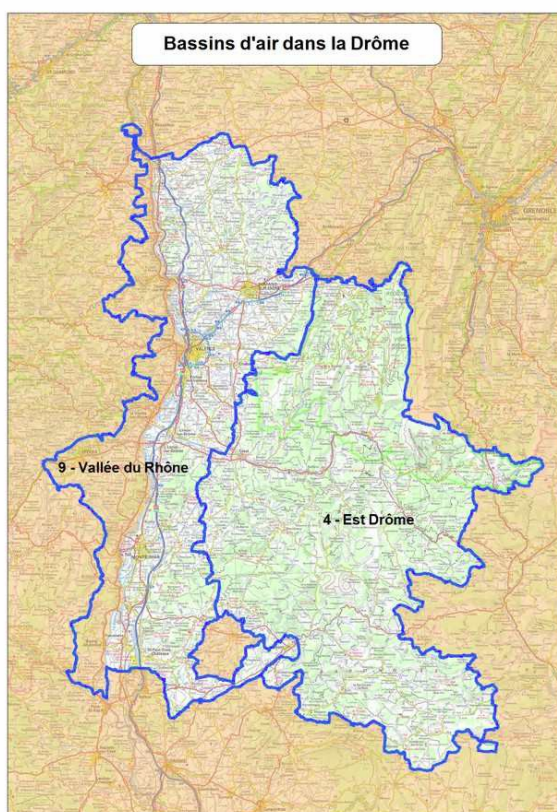
### QUALITÉ DE L'AIR

#### Fin de l'épisode de pollution de l'air en Drôme

L'épisode de pollution atmosphérique de type « estival » (Ozone) qui était en cours sur le département de la Drôme depuis le 25 juillet 2018 a pris fin.

**En conséquence, les mesures réglementaires consécutives à cet épisode de pollution (procédure alerte N1 ; vigilance orange) qui étaient en vigueur sur la vallée du Rhône jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont levées.**

Les recommandations qui étaient en vigueur sur le bassin d'air Est-Drôme pour la journée du 27 juillet 2018 (procédure informations-recommandations ; vigilance jaune) sont également levées.



Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet de la préfecture :

<http://www.drome.gouv.fr/qualite-de-l-air-r1668.html>

Contacts presse :

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

3, boulevard Vauban – 26030 VALENCE cedex 9 – Téléphone : 04.75.79.28.00 - Télécopie : 04 75 42 87 55

Site Internet de l'État en Drôme : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

